

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-53 – Règlementation du stationnement et de la circulation rue Henri Rotschi

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M Jérôme BERTHE représentant l'entreprise PRIMAGAZ,

VU l'arrêté CIRC 2023-44 du 17 mai 2023,

CONSIDERANT la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement rue Henri Rotschi, pendant les travaux d'extension du réseau gaz,

CONSIDERANT que le début des travaux, initialement prévu le 21 juin 2023, sont avancés au lundi 19 juin 2023,

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté CIRC 2023-44 est ainsi modifié :

Du lundi 19 juin 2023 à 07 heures au vendredi 4 août 2023 à 18 heures, afin de permettre la réalisation de travaux de terrassement et d'extension du réseau gaz à la rue Victor Mauvais, la rue Rotschi sera fermée à la circulation dans le sens montant depuis l'intersection avec la rue Victor Mauvais. Cette interdiction ne s'applique pas aux riverains, véhicules de secours et aux services (La Poste, ordures ménagères, etc...).

Seuls les véhicules intervenants sur le chantier pourront se stationner aux abords.

Les autres articles de cet arrêté sont maintenus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Messieurs les chefs de centres de secours de Maîche, Charquemont et Damprichard,
- Monsieur Jérôme BERTHE représentant l'entreprise PRIMAGAZ,
- Monsieur le président de la communauté de communes du pays de Maîche,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 20 juin 2023

Maîche, le 15 juin 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

